

Le Bulletin de Saint-Paul



Août 2017 - n° 61

La Mairie

48, avenue de Limoges
87260 SAINT-PAUL
Tél. : 05 55 09 71 25
Fax : 05 55 09 74 96



Mail : mairie-stpaul87@orange.fr
Site internet : <http://www.saint-paul-en-limousin.fr>

Vos interlocutrices : Chantal ROUX et Corinne LABRUNE
Du Lundi au Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h
Vendredi : 14h-17h - Samedi : 8h30-12h

Permanences des élus :

Maire : Josiane ROUCHUT
Adjoints : Paul BARGET
Karine PACHAUD
Nicole BERGER
Frédéric LEMARCHAND,

Madame le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Conseiller Départemental : Jean-Louis NOUHAUD
reçoit sur rendez-vous au 05 55 45 10 24

Député de la circonscription : DJEBARRI
Jean-Baptiste

Agence Postale

Du lundi au samedi de 9h30 à 12h
Tél. : 05 55 08 41 04
Levée du courrier : du lundi au samedi à 12h.

Bibliothèque Municipale

Votre animatrice : Jessica DEBRAY
Le mercredi de 15h à 17h et le vendredi de 16h à 18h.
Tél : 05.55.09.24.61

Les Gendarmeries de notre secteur géographique

HORAIRE D'ACCUEIL :

Pierre-Buffière : • lundi et mercredi de 14h à 18h
• samedi de 8h à 12h
Tél : 05.55.00.60.11

Saint-Germain les Belles : samedi de 14h à 18h
Tél : 05.55.71.80.07

Solignac : • du lundi au samedi
de 8h à 12h et de 14h à 19h
• dimanches et jours fériés
de 9h à 12h et de 15h à 18h
Tél : 05.55.00.50.03

Accueil de loisirs

Foyer Rural
Espace Denis Dussoubs - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 11 18 - www.foyer-rural-saint-leonard.fr

ALSH Briance-Roselle
87260 Saint-Hilaire-Bonneval
05 55 48 98 50 - <http://www.brianceroselle.fr>

Services à la personne

Assistante sociale : Sophie GAUMET

Maison du département à Saint-Léonard
15, rue de Beaufort - 87400 Saint-Léonard
05 55 56 02 76

Le lundi de 9h à 12h sur rendez-vous.
Le jeudi de 14h à 17h.

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le 2^e lundi du mois de 14h à 16h, ou sur RDV.

Relais Assistantes Maternelles

Animatrice : Christine FOUCHE,
Educatrice de Jeunes Enfants

Permanence à la mairie de Saint-Paul :
Le mercredi de 15h30 à 19h

Service de Portage de Repas à Domicile : SIPRAD
Renseignements à la mairie de Boisseuil : 05 55 06 91 06
ou auprès de la présidente, Martine ASTIER : 06 03 22 04 74

Traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères a lieu le lundi
C'est un service de la Communauté de Communes.
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : sictom@ccnobl.fr

Déchetterie : Le Queyraud à Saint-Paul - Tél. : 05 55 00 46 64

HORAIRE SAINT-PAUL

	Lundi - Mardi	10h-12h
Du 2 mai au 30 septembre	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-19h
	Samedi	10h-12h 14h-18h
	Lundi - Mardi	10h-12h
Du 1 ^{er} octobre au 30 avril	Mercredi - Jeudi Vendredi	14h-17h30h
	Samedi	10h-12h 14h-17h30h

SYDED : Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers

Pour toute question concernant le tri et le recyclage :
19, rue Cruveilhier - 87031 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 12 12 87 - Mail : contact@syded87.org

Autres services communautaires

SPANC :
Service Public d'Assainissement Non Collectif
Tél. : 05 87 22 99 00 - Mail : spanc@ccnobl.fr

Espace Aqua'Nobl :
Tél. : 05 87 22 99 10 - Mail : aqua-nobl@ccnobl.fr

Ecole de Musique : Site de Saint-Paul
Tél. : 05 55 09 39 26 - Mail : musiques@ccnobl.fr

Office de Tourisme :
Place du Champ de Mars - 87400 Saint-Léonard
Tél. : 05 55 56 25 06 - Mail : otsi@ccnobl.fr
Site internet : www.tourisme-nobl.fr

Casernes de pompiers : 18 ou 112

CIS Pierre-Buffière : Chef de centre :
Joan VANSTEENE - Tél : 05.55.00.67.64

CIS Saint Léonard de Noblat : Chef de centre :
Stéphane PARENTEAU Tél : 05.55.56.22.44

Sommaire

Infos diverses

p. 2

Edito

p. 3

Portrait

p. 4

Municipalité

p. 5 à 8

Travaux

p. 9 à 11

La vie de la commune

p. 12 à 16

Après-midi « Tisane »

p. 17

Le colis des aînés

p. 17

Les Commémorations

p. 18

Agenda 2nd semestre

p. 18

Résultats des élections

p. 19

Environnement

p. 20

Divers

p. 21 à 22

Histoire

p. 23

Le Bulletin
de Saint-Paul

Août 2017 - n° 61

Directeur de la publication :
Josiane ROUCHUT, Maire.

Conception graphique : APCL

Impression : GDS Imprimeurs

Edito



Vous recevez ce bulletin un peu plus tard que d'habitude, l'été est déjà bien avancé, succédant à un printemps marqué cette année par une intense période électorale.

Avec les primaires de la gauche et celles de la droite, ce sont plus de six mois qui ont été rythmés par les péripéties d'une campagne électorale inédite et pleine de surprises.

Le 7 mai, M. Emmanuel Macron a été élu président de la République. Depuis le 18 juin, nous avons un nouveau député, M. Jean-Baptiste Djebbari, que nous ne connaissons pas encore.

A peine installés, ce nouveau gouvernement et ce nouveau parlement ont pris des premières mesures qui ne réjouissent guère les élus communaux.

La suppression annoncée de la taxe d'habitation vient se rajouter à la baisse des dotations déjà engagée, mettant en péril les budgets de fonctionnement : pour mémoire le produit de la taxe d'habitation représente à elle seule pour toutes les communes de 20 à 25 % des recettes. Comment ces baisses de budget seront-elles compensées ? Dans le même temps, la suppression de 300 millions d'euro sur les fonds d'aide à l'investissement va bloquer nombre de projets.

Moins d'argent, c'est moins d'autonomie, et moins de missions de proximité (réforme de la carte d'identité) c'est moins de service pour les habitants. L'échelon de première proximité qu'est la commune se trouve peu à peu menacé dans ses pouvoirs de décision, car à chaque fois que l'on rogne ou transfère vers d'autres entités les moyens financiers et décisionnels de la commune, c'est autant de ce pouvoir de décision et de proximité que l'on éloigne du citoyen.

C'est dans ce contexte d'incertitudes, et tant que nous en avons les moyens, que nous continuerons à faire avancer nos projets, au plus près de vos préoccupations ; vous verrez, entre autres, dans ce bulletin tous les travaux menés à bien sur ce premier semestre.

L'important chantier du restaurant scolaire est terminé, et vous avez été nombreux à venir découvrir les nouveaux locaux lors de la matinée Portes Ouvertes. Cette matinée a été l'occasion de riches échanges, et nous conforte dans l'idée que c'est en se rassemblant et en discutant que nous pouvons avancer ensemble, élu, membre d'associations ou citoyen simplement...

Et comme le veut la tradition, j'adresse mes félicitations aux bacheliers et autres lauréats d'examens ou de concours, j'espère qu'ils ont tous passé un bel été, comme chacun et chacune d'entre vous, même si la météo a parfois été un peu maussade. Mais l'automne est toujours beau en Limousin !

Josiane Rouchut

Portrait



Jacques PAUZAT

M. Pauzat, mais «on dit Jacques !» nous rappelle celui-ci d'une voix affirmée, a rarement laissé indifférent : sa gouaille, son caractère bien trempé et une solide carrure faisaient que sa seule présence avait bien souvent un effet tranquillisant sur l'assistance.

Comme tout le monde, l'homme a vieilli, s'est un peu tassé, mais on sent très rapidement qu'on a affaire à un personnage.

Natif de Ladignac-le-Long, Jacques perd sa mère à l'adolescence. Les 5 autres enfants de la fratrie sont alors placés dans la famille. Lui, ira à Châteauneuf-la-Forêt, chez M. Touze, faire son apprentissage de plombier, avant de partir ensuite travailler à Limoges

où il se spécialisera en zinguerie. C'est également à Châteauneuf-la-Forêt qu'il rencontrera sa femme.

S'il connaissait déjà Saint-Paul par son travail, c'est en 1957 qu'il s'installe définitivement dans notre commune pour travailler et créer ultérieurement l'entreprise de plomberie qui portera son nom. C'est le temps du Vespa puis de la Citroën C4 (évidemment pas l'actuelle mais celle des années 1930 !). Jacques intervient pour des particuliers (c'est l'époque où on alimente en eau de nombreuses fermes) mais également pour les communes aux alentours. Il intervient ainsi une première fois à Eyjeaux après qu'une partie du bourg se soit retrouvée privée d'eau pendant 15 jours ! Il assurera enfin l'entretien courant du réseau pour le syndicat des Allois, à la création de celui-ci. Ces interventions aux 4 coins du territoire lui permettront de nouer de solides relations.



L'époque du carnaval



Et des Miss de Saint-Paul !

Marié et père de 2 filles, Jacques s'impliquera rapidement dans la vie locale. De nature conviviale, Jacques a toujours participé au Comité des fêtes, dont il restera président pendant 28 ans. Il accompagnera l'ensemble des manifestations qui ont alors fait la notoriété de la commune, depuis les concerts d'André Verchuren, les rendez-vous annuels du Carnaval et autre cavalcade, de la course de côte,

jusqu'au feu d'artifice de la fête patronale. Il faut dire que Jacques savait gérer les relations avec les élus, la gendarmerie et autres autorités de l'époque. Son entregent facilitait les démarches et résolvait bien des tracas, et ses fameux casse-croûtes, source de convivialité, n'y étaient pas pour rien. Ses amitiés avec des élus de Limoges expliquent la présence des nombreux chars qui défilaient à Saint-Paul pour son carnaval, une semaine après celui de Limoges : Saint-Paul fournissait les tracteurs pour le défilé de Limoges, qui revenaient ensuite avec les chars en remorque pour celui de notre commune !

Jacques fut également longtemps élu à Saint-Paul. Il est élu pour la première fois en 1971 (avec M. Roux, Maire) et accompagne l'ensemble des mandats de celui-ci jusqu'en 2001. Et le premier mandat commence sur les chapeaux de roue : à peine est-il élu qu'il faut installer des nouveaux bâtiments scolaires pendant les vacances d'été, car l'école des garçons se fait dans l'actuelle mairie, et la cantine est encore dans une baraque réutilisée de l'ancien camp de prisonniers. Les préfabriqués, installés pendant l'été à l'école des filles afin d'accueillir les garçons et une cantine, sont ceux connus par tous les enfants depuis la rentrée de 1971. Ils auront été finalement détruits cette année après 45 ans de bons et loyaux services.

Les abords faciles de Jacques, ainsi que sa connaissance de la population largement agricole, en faisaient le contact privilégié de la Mairie lorsqu'il s'agissait de régler quelques affaires sensibles ou d'intervenir sur des situations difficiles. Il en héritera le surnom de « shérif » qui le fait aujourd'hui sourire.

Moitié sérieux, moitié rieur, Jacques disait «je partirai lorsqu'on me foutra dehors !» en parlant de la mairie ; mais 30 ans se sont écoulés, et c'est finalement l'âge et l'usure qui le feront partir... «On n'a pas fait de miracle et ça ne cassait pas trois pattes à un canard, mais on a fait ce qu'il y avait à faire» commente-t-il aujourd'hui sobrement.



L'arbre de Noël dans la nouvelle cantine.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

COMPTE RENDU DU 31 JANVIER 2017

ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE GEORGES FOUREST – MAÎTRISE D'OUVRAGE SEHV

En 2018, les réseaux électricité, éclairage public et télécommunications vont être enfouis dans la rue Georges Fourrest entre l'intersection du passage des Jonquilles et la route menant au Métayer.

Vote : 14 voix pour.

CHEMINS DU QUEYRAUD – LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE CESSION

Novembre 2016 : Mise en demeure du Préfet de mettre aux normes la déchetterie de Saint-Paul sous peine de fermeture dans les 6 mois à compter de la notification du courrier.

Volonté de la Communauté de Communes de garder une 2^{ème} déchetterie au sud du territoire et de préférence à Saint-Paul. Contact pris avec monsieur Gérard Dubois, propriétaire d'un terrain jouxtant l'actuelle déchetterie. Accord pour vendre une partie de la parcelle attenante à la communauté de communes. Souhait de monsieur Dubois d'acquérir 3 chemins ruraux qui traversent sa propriété : le chemin des Roches, le chemin de Rovihaç à Chabrely et une partie du chemin de Chabrely à Lavaud de Cossas.

Le conseil municipal constate la désaffectation de ces chemins, décide de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural et demande à madame le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet. Vote : 15 voix pour.

TRANSFERT DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

La loi ALUR [article 136] prévoit le transfert automatique à la Communauté de Communes de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à compter du 27 mars 2017, sauf si une majorité qualifiée des communes s'y oppose.

Vu l'évolution programmée des périmètres des Communautés de Communes, vu le Schéma de Coopération Intercommunal (SDCI) qui définit que le bassin de vie de Saint-Paul est tourné vers Limoges et non vers Saint-Léonard, vu le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), le Conseil Municipal s'oppose au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Communes de Noblat. Vote : 15 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Projet d'implantation d'une installation de stockage de déchets par la société Pasquier et fils sur la commune de La Geneytouse : le projet a reçu l'accord de monsieur le Préfet sur l'implantation de la zone de stockage. Le conseil en prend note, et émet des réserves sur la capacité de la voirie à supporter la circulation répétée de gros tonnages.

COMPTE RENDU DU 22 MARS 2017

COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS

Les comptes administratifs des budgets, communal, assainissement et « lotissement du bourg » sont en conformité avec les comptes de gestion de madame la Trésorière.

Il faut souligner que, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement, l'exercice 2016 fait apparaître un excédent de 128 508.90 €.

Comptes de gestion : adoptés par 15 voix pour

Comptes administratifs : adoptés par 14 voix pour (Mme le Maire ne prenant pas part au vote).

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Adoptées à l'unanimité .

INDEMNITE DE FONCTION DES ÉLUS

L'indemnité de fonction des élus locaux est fixée par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique territoriale. Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'indice brut terminal a été modifié et devrait de nouveau changer au 1^{er} janvier 2018.

Pour éviter d'avoir à reprendre une délibération à chaque revalorisation de l'indice terminal, il est proposé de fixer les indemnités en pourcentage sur l'indice brut terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique territoriale à compter du 1^{er} janvier 2017, sans faire mention de la valeur de l'indice. Adoption à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU 13 AVRIL 2017

DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Demande de subvention dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux pour l'acquisition de jeux qui seront installés sur le site des Pradelles en remplacement de certaines structures vétustes. Possibilité d'une aide de 45 % sur le coût HT avec une bonification de 5 points si le projet est réalisé en 2017. Coût : 10 000 € TTC. Vote : 15 voix pour.

Les séances du conseil municipal du 1^{er} semestre

AFFECTATION DES RESULTATS 2016 ET VOTE DES BUDGETS 2017

BUDGET COMMUNAL

Affectation du résultat d'exploitation 2016 comme suit : 38 508,90 € à la section d'investissement et 90 000,00 € à la section de fonctionnement.

Vote : 15 voix pour.

Présentation du budget principal qui s'équilibre à 910 706 € en section de fonctionnement et à 681 840,90 € en section d'investissement.

Remarques sur la section de fonctionnement :

Dépenses : La dépense liée à l'eau est en augmentation du fait de la facturation de l'abonnement pour chacun des 15 compteurs communaux (jusqu'à présent, on facturait un seul abonnement forfaitaire pour les collectivités)

Fonds de péréquation des recettes (FNPRIC) : le montant prévisionnel de 2016 a été reporté en 2017 étant donné que le montant à reverser n'est pas connu à ce jour et connaît des variations importantes d'une année sur l'autre.

Recettes : nouvelle baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement [- 7500 €]

Remarques sur la section d'investissement :

Les principales dépenses :

- Construction du restaurant scolaire + démolition et désamiantage des préfabriqués : 255 994 €
- Voirie communale : 127 870 €
- Matériel services techniques : 41 760 €
- Rénovation de la salle du conseil : 26 100 €
- Mise en accessibilité des bâtiments : 23 040 €
- Eclairage du terrain de pétanque : 4 425 €
- Aire de jeux : 10 000 €
- Machine à laver les sols : 3 910 €
- Informatique école : 5 815 €
- Mobilier divers école et mairie : 2 000 €
- Bassin de décantation pour mise aux normes de la vidange de l'étang : 18 000 €
- Remboursement du capital des emprunts : 67 900 €
- Reste hors programme : 31 334 €

Les principales recettes :

- Restaurant scolaire : 420 347 € (subventions Etat, Europe, Région et Département)
- Autres subventions du Conseil Départemental : 48 383 € (accessibilité des bâtiments et voirie)
- Affectation du résultat 2016 : 38 509 €
- FCTVA : 33 300 €
- Cession épareuse : 9 000 €
- Virement de la section de fonctionnement : 110 000 €

Vote : 12 voix pour et 3 abstentions.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat d'exploitation 2016 comme suit : 4 078,22 € à la section de fonctionnement.

Vote : 15 voix pour

Présentation du budget assainissement qui s'équilibre à 46 081,22 € en section de fonctionnement et à 66 559,83 € en section d'investissement.

Vote : 15 voix pour.

BUDGET LOTISSEMENT DU BOURG

Le budget lotissement du bourg consiste encore en écritures de stocks : il s'équilibre à 89 257 € en dépenses et en recettes. Vote : 15 voix pour.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Afin de combler une partie de la perte de la Dotation Globale de Fonctionnement, proposition d'augmenter les taux de 1%, conforme à la politique municipale depuis longtemps déjà d'appliquer une augmentation régulière, mais modérée, des taux (environ 1 % tous les deux ans). Les taux proposés sont les suivants :

TAXE D'HABITATION 14,07 %

FONCIER BATI 18,85 %

FONCIER NON BATI 74,70 %

Vote : 12 voix pour, 2 abstentions et 1 contre.

VOYAGES SCOLAIRES

Une demande de subvention a été déposée par le collège Bernard Palissy de Saint Léonard-de-Noblat, pour des enfants de Saint-Paul, qui participent à des séjours organisés en Angleterre, en Italie, en Bretagne et à Guédelon. Application des mêmes règles que pour le collège de Pierre-Buffière : participation à hauteur de 50 € par enfant pour les voyages européens (Angleterre et Italie) et participation à hauteur de 20 € par enfant pour les séjours en France (Bretagne et Guédelon).

Vote : 15 voix pour.

QUESTIONS DIVERSES

Le 8 avril a eu lieu une cérémonie de citoyenneté, avec les jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la Commune. au cours de laquelle ces nouveaux électeurs se sont vu remettre leur carte d'électeur, ainsi qu'un livret du citoyen.

Fermeture définitive du COOP. Suite à un courrier de la direction l'informant de cette démarche, madame le Maire a souhaité un rendez-vous avec les responsables pour en discuter. Elle n'a pu obtenir qu'un entretien téléphonique.

Municipalité

Le budget

ÉVOLUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2012

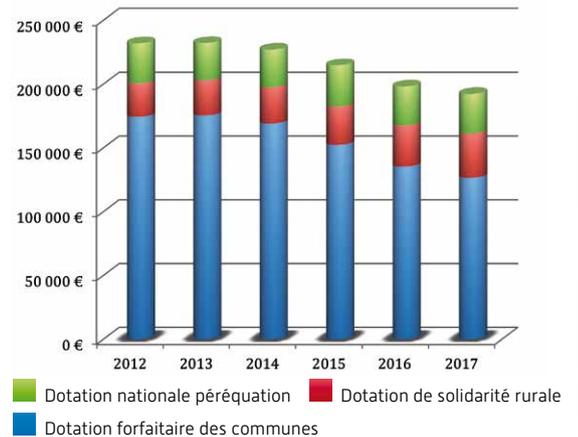
	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire des communes	174 364	175 391	169 049	152 256	135 217	126 507
Dotation de solidarité rurale	26 239	27 583	28 358	30 175	32 237	34 655
Dotation nationale péréquation	31 349	29 218	29 606	32 321	30 680	31 092
TOTAL	231 952	232 192	227 013	214 752	198 134	192 254

On ne cesse de nous parler des baisses des dotations mais concrètement qu'est-ce que c'est ?

Ces dotations sont des sommes allouées aux communes par l'État pour leur fonctionnement. Initialement ces baisses de dotations devaient être compensées par d'autres versements qui, s'ils existent, ne les compensent pas intégralement, d'où une baisse générale des revenus de la commune (voir le tableau) ... à moins d'augmenter considérablement les taxes locales.

Donc, très concrètement, c'est de l'argent en moins pour faire fonctionner la commune. Pas facile dans ces conditions de prévoir à long terme, notamment en termes d'investissement, quand vous ne pouvez que supputer vos revenus futurs!

Plus largement on peut s'interroger en terme de démocratie, sur la diminution des moyens, financiers et pas seulement (voir par exemple pour la carte d'identité) attribués aux communes, premier échelon de contact entre la République et ses citoyens. On tend à éloigner les centres de pouvoir et de décision vers des entités (communautés de communes et grandes régions) censées représenter des territoires, mais qui apparaissent comme des administrations de plus en plus abstraites aux yeux des habitants qui y vivent.



Section Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

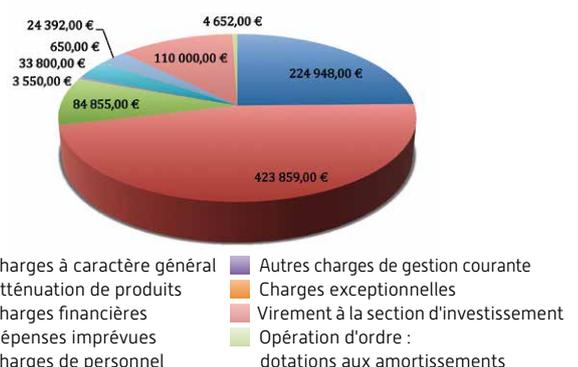
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 910 706 €. Cette somme permet de financer l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Il y a un virement vers la section d'investissement de 110 000 €.

Le différentiel entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement a été mis en dépenses imprévues soit un montant de 24 392 €.

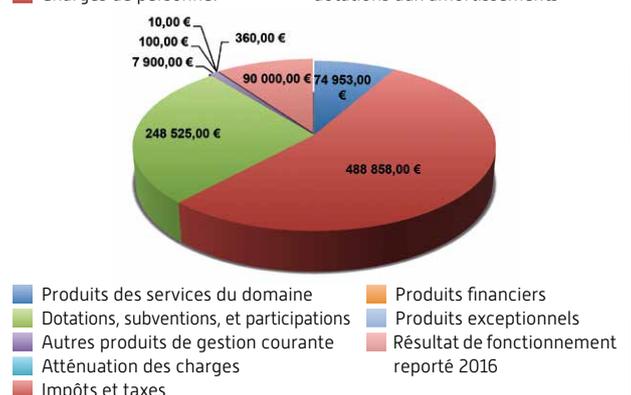
LES DÉPENSES

Chap.	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	224 948,00
012	Charges de personnel	423 859,00
014	Atténuation de produits (FNPRIC)	3 550,00
65	Autres charges de gestion courante	84 855,00
66	Charges financières (intérêts des emprunts)	33 800,00
67	Charges exceptionnelles	650,00
022	Dépenses imprévues	24 392,00
023	Virement à la section d'investissement	110 000,00
040	Opérations d'ordre : dotations aux amortissements	4 652,00
TOTAL		910 706,00



LES RECETTES

Chap.	Libellé	Montant
70	Produits des services du domaine	74 953,00
73	Impôts et taxes	488 858,00
74	Dotations, subventions, et participations	248 525,00
75	Autres produits de gestion courante	7 900,00
013	Atténuation des charges	100,00
76	Produits financiers	10,00
77	Produits exceptionnels	360,00
002	Résultat de fonctionnement reporté 2016	90 000,00
TOTAL		910 706,00



Municipalité

Section Investissement

LES DÉPENSES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES A RÉALISER 2016		
20	Concessions et droits similaires	800,00 €
	Plantations	214,00 €
	Aménagement du terrain de pétanque	9 700,00 €
21	Réseau d'électrification : Le Népoulaud	2 000,00 €
	Bassin de décantation + travaux place des platanes	20 088,00 €
	Panneaux routiers	1 842,00 €
	Acquisition d'une épareuse	17 760,00 €
23	Construction du restaurant scolaire	179 645,00 €
BUDGET PRIMITIF 2017		
16	Emprunts	67 900,00 €
	Plantations	1 500,00 €
	Eclairage terrain de pétanque	4 425,00 €
	Aire de jeux	10 000,00 €
	Rénovation de la salle du conseil	26 100,00 €
	Installation raccordement électrique pour manifestations	555,00 €
	Mise en accessibilité des bâtiments	23 040,00 €
	Voirie	127 870,00 €
	Boîtier électrique comice	700,00 €
21	Ecran pour un poste informatique mairie	200,00 €
	Informatique de l'école	5 815,00 €
	Mobilier école + sièges mairie	2 300,00 €
	Barnum	528,00 €
	Lave linge + sèche linge école	956,00 €
	Machine à laver les sols + kits de nettoyage (école, salle Saint Louis, salle des fêtes)	4 528,00 €
	Adaptateur mairie	600,00 €
	Broyeur d'accotement + épareuse	24 000,00 €
	Hors programme	31 334,43 €
23	Désamiantage	59 920,00 €
	Raccordement eau	2 524,00 €
	Création porte + dalle béton	3 200,00 €
	Plantations	4 201,00 €
	Restaurant scolaire	6 504,00 €
45	Travaux effectués pour compte de tiers	4 100,00 €
001	Solde d'exécution cumulé	36 991,47 €
TOTAL		681 840,90 €

LES RECETTES

CHAP. BUDG.	LIBELLÉ	MONTANT
RESTES A RÉALISER 2016		
	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : restaurant scolaire	66 176,00 €
13	Subvention Conseil Régional : construction restaurant scolaire	146 510,00 €
	Fonds Européen de Développement Économique et Régional (FEDER) : réhabilitation	58 503,00 €
	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) : réhabilitation garderie	1 330,00 €
BUDGET PRIMITIF 2017		
10	Affectation du résultat de fonctionnement 2016	38 508,90 €
	Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)	33 300,00 €
	Taxe Locale d'Équipement	4 000,00 €
	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : rénovation salle du conseil	4 350,00 €
13	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) : restaurant scolaire	99 000,00 €
	Subvention via les Contrats Territoriaux Départementaux (CTD) : accessibilité des bâtiments	5 760,00 €
	Subvention Grosse Réparations de la Voirie Communale	42 623,00 €
	Subvention Bonus Agenda 21	48 828,00 €
	Subvention pour éclairage terrain de pétanque	5 200,00 €
45	Travaux effectués pour le compte de tiers	4 100,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	110 000,00 €
024	Cession épareuse	9 000,00 €
040	Amortissements étude	275,00 €
	Amortissements travaux ilot sécuritaire RD 12	4 377,00 €
TOTAL		681 840,90 €

Les subventions AUX associations

NOMS ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	MONTANT ATTRIBUÉ
Associations communales	
A Fleur de Pierre	150,00 €
AAPPMA La Roselle	150,00 €
ACCA de Saint-Paul	150,00 €
Amicale Saint-Louis	150,00 €
Association des commerçants de Saint-Paul	150,00 €
FNACA	150,00 €
La Marelle	300,00 €
La Pétanque Saint-Pauloise	150,00 €
Le Patch Paulois	150,00 €
Parar lo lop	150,00 €
Saint-Paul Anes	150,00 €
Saint-Paul Gym	150,00 €
Saint-Paul Rando	150,00 €
Associations hors commune	
ADIL	169,04 €
AFMD	60,00 €
Foot Sud	300,00 €
FNACA	150,00 €
GVA Pierre-Buffière	150,00 €
GVA Féminin	150,00 €
Foyer rural de Saint-Léonard	70,00 €
Associations à caractère social	
FNATH	60,00 €
Secours populaire	200,00 €
Adhésions organismes (montant de la cotisation forfaitaire ou calculée au prorata du nombre d'habitants)	
Association des maires ruraux	56,00 €
Association des maires et élus de la Haute-Vienne	305,94 €
AVEC Limousin	35,00 €
Fondation du patrimoine	120,00 €
SPA	762,00 €
Subventions voyages des collégiens	
Collège Fernand Lagrange Pierre-Buffière (voyage en Allemagne, en Ecosse et en Normandie)	310,00 €
Collège Bernard Palissy Saint-Léonard (voyage en Angleterre, en Italie, en Bretagne et à Guédelon)	1050,00 €
Subventions exceptionnelles	
Saint-Paul Anes (subvention pour l'organisation de la fête de l'Ane)	3 000,00 €
Syndicat d'élevage (organisation du comice agricole à Saint-Paul)	1 200,00 €

École

C'est par l'aménagement de l'entrée et des abords, avec la création d'une place pour personnes à mobilité réduite (PMR) aux normes et d'une zone de livraison, que se sont terminés les travaux de l'école. Les plantations mises en place au printemps se sont bien acclimatées et le bac de plantes aromatiques situé dans la cour des maternelles sera planté par les enfants et leurs maîtres avec l'aide des agents communaux à la rentrée.

Le réaménagement du parking du bas, le long du terrain de foot, sera réalisé en cours d'année et permettra un accès piéton sécurisé à l'école.

Avec la participation des enfants, la commission des affaires scolaires et les enseignants étudient les différentes possibilités d'aménagement de l'espace libéré suite à la démolition du préfabriqué. On pourrait y retrouver un terrain de basket, disparu lors de la construction du bâtiment des classes élémentaires en 2008 ainsi qu'une aire de jeu et un espace détente. Quelques arbres pour l'ombrage devraient être plantés pour parfaire ce nouvel espace.

D'autres équipements sont en cours d'achat : achat de tables et bancs pour le hall du bâtiment du haut, et installation d'un vidéoprojecteur interactif dans la classe des Moyens/Grands de maternelle.

Divers rangements, demandés par les enseignants, seront réalisés à la mauvaise saison dans les ateliers municipaux par les employés communaux.



Bassin décantation



Des travaux très importants avaient été réalisés sur l'étang communal à partir de 2010, cependant la mise aux normes du système de vidange n'avait pas été faite. Un arrêté préfectoral de 2012 pointait la non-conformité du dispositif de vidange et mettait en demeure la commune de faire les travaux nécessaires. Avec l'appui du bureau d'études GEONAT, les travaux ont été effectués au printemps par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre, pour un montant total de 18 000 € (bassin et clôture).



Jean-François Nardot-Peyrille (GEONAT), Thierry Dur et Olivier Meillat (CMCTP), Josiane Rouchut (Maire), Paul Barget, Nicole Berger et Frédéric Lemarchand (adjoints)

Eclairage terrain de pétanque

Les travaux d'aménagement du terrain de pétanque se sont terminés avec l'installation de l'éclairage : deux mâts équipés de projecteurs permettent d'éclairer la totalité de la surface. Les travaux, d'un montant de 14 125 € TTC ont été subventionnés à hauteur de 5 200 € par le SEHV (subvention de 45 % sur le HT).



EGLISE

Le diagnostic effectué fin 2016 avait révélé des fuites importantes de la toiture au niveau de la nef. Après la réparation de la fuite sur le chœur et la sacristie, l'entreprise COUDERT, d'Eyjeaux, est à nouveau intervenue au printemps pour ces travaux plus importants..



EPAREUSE

La commune a fait l'acquisition d'une nouvelle épaveuse. Engin fortement mis à contribution pour l'entretien de la quarantaine de kilomètres de voies communales, l'épaveuse a été commandée aux établissements REBEYROLLES d'Eyjeaux pour un montant de 26 000 €. L'ancienne épaveuse a été reprise à hauteur de 9 000 €.



PLACE DES PLATANES

Les travaux d'évacuation des eaux ont été réalisés sous les platanes, côté quai.

Les résultats ont pu être observés dès l'organisation des manifestations du printemps [Comice, Vide grenier...]. Le stationnement a été également rendu plus facile.



CIMETIÈRE

JARDIN DU SOUVENIR

Il n'y avait pas encore de jardin du souvenir dans notre cimetière.

Rappelons que le jardin du souvenir est un espace de dispersion des cendres des défunts ayant fait l'objet d'une crémation.

Les familles ayant recueilli les cendres de leurs proches peuvent conserver cette urne dans une des cases du columbarium, ou les disperser dans le jardin du souvenir, qui est un lieu collectif situé dans le cimetière des communes.

Le jardin du souvenir a été réalisé ce printemps par les employés communaux et la commission de l'Aménagement Paysager : un petit banc en pierre pour se recueillir, et si l'on souhaite le traverser, un petit chemin de pas en pierre nous laisse découvrir du bois de chêne, de la bruyère, et des fleurs aux couleurs rappelant notre si jolie région.



RIS AU CIMETIÈRE

Le chantier d'insertion du Relais Infos Services de Monts et Barrages est intervenu au printemps et au mois de juillet pour le désherbage du cimetière. Ils feront, comme tous les ans, une troisième intervention à la mi-octobre.

Vu les conditions météo du début d'été, les employés municipaux ont dû, eux aussi, passer beaucoup de temps à l'entretien du cimetière.

JEUX DES PRADELLES

Les structures de jeux vieillissent, l'une d'entre elles a dû être enlevée il y a quelques semaines. Une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental, afin d'aider au renouvellement des structures usagées. Les nouveaux jeux seront installés d'ici la fin de l'année.

VOIRIE

Les chaussées sont constituées d'une assise – la structure – permettant de répartir la charge des véhicules qui l'empruntent, et d'une couche de roulement – le revêtement – qui a pour fonction d'imperméabiliser et de protéger superficiellement et structurellement l'assise et le sol support, mais également de participer à la sécurité et au confort des usagers.

L'eau est l'ennemi de la chaussée ! Elle joue un rôle particulier dans sa dégradation que ce soit par un mauvais écoulement ou parce qu'elle s'infiltrer sur le dessus à travers la couche de roulement, sur les côtés par les accotements et les fossés ou en dessous par remontée de la nappe phréatique ou des sources.

Les travaux de voirie représentent un budget important, c'est pourquoi, à l'automne 2014, les nouveaux élus, au sein de la commission voirie ont décidé de s'adjoindre les services de l'ATEC (Agence Technique du département), pour faire un état des lieux de la voirie communale, et élaborer un programme pluriannuel de réfection et entretien des routes, en établissant un ordre de priorités.

Vu les budgets mis en œuvre, il est essentiel de rendre cet investissement le plus durable possible ; c'est pourquoi l'intervention se déroule en trois phases :

- Elagage
- Curage des fossés et dérasement des accotements
- Intervention sur la chaussée

Tous les ans, le programme se décompose en trois parties :

- Un programme d'élagage
- La réfection des routes les plus abîmées
- Un programme de point à temps, pour l'entretien et les petites réparations sur le revêtement d'autres voies.



Cette année, ce sont les routes de Nontyon et des Bessades qui ont été refaites. Quatre entreprises ont répondu au marché, qui a été attribué à l'entreprise PIJASSOU, pour un montant de 82 945 € HT, subventionné à 40 % par le Conseil Départemental.

Le programme de point à temps concerne les routes de La Boucole, et celle du Grand Bosviger à Lauzelle. Là aussi, c'est l'entreprise PIJASSOU qui a été retenue, pour un montant de 10 270 € HT.

Le programme d'élagage a concerné les routes du programme du point à temps, plus la route du Métayer à la Vergnolle et au Petit Bosviger.

L'ÉLAGAGE

L'élagage doit être réalisé en préalable à tous les autres travaux. C'est un élément important de la sécurité des usagers et de la longévité du revêtement. Il permet un assèchement rapide de la chaussée, et limite son encombrement par les branches et les feuilles, ainsi que le développement des mousses.

L'élagage, comme le prévoit le code de la voirie routière, est à la charge du propriétaire riverain.

Depuis le printemps 2015, les élus de la commission voirie réunissent tous les propriétaires concernés par le programme défini pour l'année, afin de leur présenter les travaux qui leur incombent.

Chaque propriétaire peut s'organiser comme il le souhaite ; un groupement de commandes leur est proposé, afin de faire réaliser l'élagage par une entreprise qui peut ensuite leur racheter les déchets d'élagage pour les valoriser sous forme de plaquettes.

La CUMA de l'OR NOIR effectue le broyage, et les plaquettes sont ensuite stockées chez des agriculteurs de la commune. Ce sont ces plaquettes qui approvisionnent cette année la chaufferie bois des bâtiments scolaires : lors du marché annuel lancé pour la fourniture de plaquettes, parmi les 3 entreprises qui avaient répondu, c'est la CUMA de l'OR NOIR qui était la mieux disante.

Les propriétaires riverains, quand ils souscrivent à la formule, sont satisfaits de ne pas avoir à gérer ce bois dont ils ne sauraient que faire, la vente leur permet de minimiser le coût des travaux d'élagage, les plaquettes produites ne quittent pas la commune, et elles finissent dans le silo de la chaufferie de l'école : difficile de faire mieux en matière de circuit court !

La Vie de La Commune

Quelques images du semestre écoulé

Soirée Parar lo lop



Cette année, c'est sur l'ensemble du week-end que **Parar lo lop** s'était mobilisé avec l'organisation d'un stage de chant avec le chanteur occitan Arnaud Gance, la soirée du samedi étant bien sûre réservée au bal traditionnel.

Soirée cabaret



La Soirée cabaret avec l'**ensemble chorégraphique de Sauviat-sur-Vige**, organisée par l'association des artisans et commerçants de Saint-Paul, a connu un vif succès.

Vœux du Maire



Comme à l'accoutumée, c'est Saint-Paul qui a clos le grand tour des cérémonies de vœux, le dernier samedi de janvier. De nombreux Saint-Paulois et Saint-Pauloises étaient présents, ainsi que les maires ou leurs représentants des communes voisines. L'équipe municipale était également sur pied le lendemain pour le traditionnel repas offert par la commune à ses aînés.



Plus d'une centaine d'invités – sont invités les aînés à partir de 65 ans – avaient répondu à l'invitation de madame le Maire et du conseil municipal. Les convives ont pu profiter d'un délicieux repas préparé et servi par Laurent et toute l'équipe des 2 Cygnes, dans une ambiance musicale. Le repas était accompagné par les chansons de Laurent Leyssenne, avec, au dessert, des chansons et des gnorles interprétées par Jean, Maurice et Jean-Louis à l'harmonica.

La Vie de La Commune

Cérémonie citoyenneté



Madame le maire et les adjoints avaient invité les jeunes nouveaux électeurs – dix-sept concernés cette année – à une cérémonie de citoyenneté, afin de leur remettre leur toute première carte d'électeur ; mais il est difficile de rassembler jeunes lycéens et étudiants en pleine période scolaire. Les jeunes présents ont pu échanger avec les élus sur la vie de la cité en général et sur l'importance des échéances de l'année. Avec leur carte d'électeur, ils se sont vu remettre le livret du citoyen.

Le Printemps Culturel



Un grand moment musical avec une salle des fêtes comble et debout pour swinguer avec les 80 choristes du **groupe Gospel Fusion**.



Élégance et virtuosité avec le récital de piano à quatre mains que nous a offert le **duo Bensimhon**.



Côté théâtre, ce sont nos amis de **Résonance Briance** qui nous ont fait rire, avec la pièce **Embarquement immédiat**.

Comice agricole



Une centaine de bêtes ont concouru dans différentes catégories, offrant un concours très relevé avec les meilleurs élevages de la région.



La Vie de La Commune



Concours de belote ACCA

Le **concours de belote de l'Association Communale de Chasse** a rassemblé une quarantaine d'équipes, de Saint-Paul et des environs. C'est une équipe locale, Isabelle et Rodrigue, qui s'est imposée. Cette soirée s'est terminée par la traditionnelle soupe à l'oignon !

Exposition de photographies



Une **exposition de photographies** a eu lieu dans le cadre du **Printemps Culturel**, en partenariat avec l'association Photolim.

Dix-sept photographes, dont un de Saint-Paul, ont exposé leurs œuvres, avec des thèmes et des techniques très variés.

Concours de pétanque



La toute **nouvelle association de la Pétanque Saint-Pauloise** est très active : elle a déjà organisé 2 concours : le concours du changement d'heure le 26 mars, et le concours du solstice d'été le 24 juin. De nombreuses équipes, locales ou pas, jeunes ou moins jeunes, se sont affrontées dans une ambiance très sympathique.

Portes Ouvertes à L'école



Le 13 mai les élus de la commission scolaire ont accueilli les habitants de la commune pour une visite de l'école. Une visite a également été organisée pour les anciens élèves des écoles de Saint-Paul le jour de leurs retrouvailles annuelles.

La Vie de La Commune

Concours jeunes pêcheurs



16 jeunes ont participé au concours. Pas un n'est reparti bredouille : tous ont attrapé au moins un poisson et chacun est reparti avec une récompense offerte par L'**APPMA de Saint-Paul**.

La Limousine



Juste après le départ de Panazol, c'est un peloton encore groupé de 1400 coureurs qui a traversé le bourg.

Fête de L'âne



Le samedi, une cinquantaine de randonneurs ont marché dans les pas des âniers, avant de prendre la collation offerte par la municipalité au four à pain. L'exposition, qui a accueilli les artistes habitués et des nouveaux, a reçu de nombreux visiteurs tout au long du week-end. Et toujours beaucoup de monde le dimanche tout au long de la journée

Du côté de l'école de musique



Pour clore l'année musicale, les élèves de l'**école de musique de Noblat** ont offert un spectacle de très grande qualité, avec la soirée des musiques actuelles.

Un mercredi après-midi a été ensuite consacré aux auditions.

Vide grenier



Le Vide grenier du mois de juin a été organisé cette année par l'association Saint-Paul Anès.

La Vie de la Commune

Les 10 ans de Saint-Paul Gym



Pour les dix ans du club, le bureau avait organisé une soirée récréative : petite représentation des enfants du cours du mercredi après-midi, spectacle de magie et buffet froid ont ravi la centaine de spectateurs présents.

Spectacle de fin d'année pour les Lucioles

Le 14 juin, Sylvie Bouchard a fêté la fin de ses cours par une représentation réunissant tous ses élèves : les Mini-Lucioles et les Lucioles de Saint-Paul, ainsi que ses groupes des communes voisines de Châteauneuf, Feytiat et Linards. Une chorégraphie des adultes a clôturé cette après-midi. Enfin, les spectateurs venus nombreux se sont régalés avec les pâtisseries confectionnées par les parents des danseurs et danseuses.



Fête de l'école

Pot de remerciements pour les NAP



Pot des Nouveaux Ateliers Périscolaires : c'est autour d'un verre de l'amitié que la commission scolaire a remercié tous les intervenants. L'objectif reste de favoriser l'épanouissement des enfants et leur éveil à des disciplines et thématiques variées.



Ambiance far-west cette année sur le stade de l'école. Sous un ciel resté clément, cow-boys et Indiens ont joué tout l'après-midi avant de partager quelques sandwiches et barquettes de frites avec leurs parents

Après-midi « Tisane »



Ils sont toujours aussi nombreux à venir jouer, papoter et goûter le 1^{er} mercredi du mois... Entre les parties acharnées de belote, scrabble ou triominos, de nouveaux jeux font parfois leur apparition. Un merci tout particulier aux pâtissiers et pâtissières qui enrichissent la gamme des recettes partagées. Rappelons que ce moment est intergénérationnel, et que toutes celles et tous ceux qui en ont envie sont invités à venir pousser la porte.

Le colis des aînés

Ce colis traditionnel de début d'année est destiné aux personnes de plus de 70 ans ne venant pas aux repas des aînés.

La commission Lien Social avait pris la décision de ne plus passer par un prestataire, mais de confectionner elle même ce colis, ainsi que de le distribuer.

Le choix des produits se porte sur des productions locales, de préférence biologique, et en lien avec la culture culinaire de notre territoire. C'est ainsi qu'au fil des ans ont été distribués, entre autres, du jus de pomme et du cidre, des boudins et des châtaignes, de la crème de marron, des compotes de pommes, différentes pâtisseries de Saint-Paul, ainsi que des productions charcutières du lycée agricole des Vaseix. C'est dans le même esprit que le miel du rucher des Pradelles, récolté par le syndicat des apiculteurs, est ainsi divisé en aussi grand nombre de pots que nécessaire - ce qui explique son format dégustation - plutôt que d'être partagé entre les élus.

Ce colis est également porté dans les maisons de retraite en même temps que le bulletin municipal, source de contact avec les plus anciens de notre commune.



Les Commémorations



19 mars



30 avril



8 mai



18 juin

Agenda 2nd semestre

6 septembre	Tisane
13 septembre	Réunion Prévention Routière
24 septembre	Vide jardin
4 octobre	Tisane
8 novembre	Tisane
11 novembre	Commémoration de la fin de la 1 ^{re} guerre mondiale
18 novembre	Loto de La Marelle
25 novembre	Atelier décorations de Noël
6 décembre	Tisane
8 et 9 décembre	Téléthon
Décembre	Fête de Noël de l'école
31 décembre	Réveillon de la Saint Sylvestre organisé par Ambiance Plus

Résultats des élections

Présidentielles

Elections présidentielles 1^{er} tour 23 avril 2017

Inscrits : 971
Votants : 828 participation : 85.27 %
Abstentions : 143 abstention : 14.73 %
Suffrages exprimés : 798 exprimés : 96.38 %
Blancs : 20 blancs : 2.42 %
Nuls : 10 nuls : 1.21 %

DUPONT-AIGNAN Nicolas	32	4.01 %
LE PEN Marine	132	16.54 %
MACRON Emmanuel	198	24.81 %
HAMON Benoît	62	7.77 %
ARTHAUD Nathalie	5	0.63 %
POUTOU Philippe	15	1.88 %
CHEMINADE Jacques	2	0.25 %
LASSALLE Jean	24	3.01 %
MELENCHON Jean-Luc	179	22.43 %
ASSELINEAU François	8	1 %
FILLON François	141	17.67 %

Elections présidentielles 2^{ème} tour 7 mai 2017

Inscrits : 971
Votants : 805 participation : 82.90 %
Abstentions : 166 abstention : 17.10 %
Suffrages exprimés : 681 exprimés : 84.60 %
Blancs : 82 blancs : 10.19 %
Nuls : 42 nuls : 5.22 %

MACRON Emmanuel	488	71.66 %
LE PEN Marine	193	28.34 %

Législatives

Elections législatives 1^{er} tour 11 juin 2017

Inscrits : 976
Votants : 582 participation : 59.63 %
Abstentions : 394 abstention : 40.37 %
Suffrages exprimés : 561 exprimés : 96.39 %
Blancs : 2 blancs : 0.34 %
Nuls : 19 nuls : 3.26 %

MADOUMIER Philippe	6	1.07 %
LEONIE Vincent	62	11.05 %
DJEBARRI-BONNET Jean-Baptiste	193	34.40 %
MORIZIO Annick	99	17.65 %
ALLARD Pierre	44	7.84 %
HURARD Hubert	63	11.23 %
DAVERSIN Christèle	3	0.53 %
DI BATTISTA Eva	4	0.71 %
FLEISCH Camille	9	1.60 %
COINDEAU Lucien	23	4.10 %
CREPET Joelle	49	8.73 %
ROUSSIE Claudine	6	1.07 %

Elections législatives 2^{ème} tour 18 juin 2017

Inscrits : 976
Votants : 527 participation : 54 %
Abstentions : 449 abstention : 46 %
Suffrages exprimés : 451 exprimés : 85.58 %
Blancs : 48 blancs : 9.11 %
Nuls : 28 nuls : 5.31 %

DJEBARRI-BONNET Jean-Baptiste	238	52.77 %
ALLARD Pierre	213	47.23 %



Eco-points

Les éco-points accueillent les déchets recyclables. Pour être plus facilement accessibles au plus grand nombre de citoyens, ils sont installés à proximité des zones de vie ou de passage.

Jusqu'à présent, trois éco-points existaient, tous dans le bourg ou sa périphérie proche. Afin de faciliter l'accès de tous au point de regroupement, la commune et le SYDED avaient décidé l'implantation d'un point de regroupement au village d'Arfeuille. La commune avait procédé à un aménagement provisoire pour accueillir les containers, pour un test de 6 mois.

Le test ayant été jugé probant par le SYDED, cet éco-point va être pérennisé. Comme cela avait été convenu avec les habitants d'Arfeuille, un aménagement, pour une meilleure intégration paysagère, sera réalisé à l'automne.

Le SYDED nous a, par ailleurs, alertés sur la baisse du tonnage de papier collecté sur la commune (tous points confondus).

Ne relâchons pas nos efforts : tout déchet recyclable qui finit dans la poubelle vient augmenter la masse de déchets à incinérer. Et avec une facture d'incinération à 126.19 € la tonne, nous avons tous intérêt à réduire cette masse !

4 éco-points sont donc maintenant à votre disposition : Arfeuille, rue Lafay (entre le garage et le stade), rue du Tortillou (près du parking du plan d'eau) et sur le parking de la salle des fêtes.

Petits rappels : 3 couleurs différentes, pour 3 familles de matières recyclables :



Eclairage public

*La vie a besoin de la nuit !
la nuit a besoin de nous.*

La lumière artificielle nocturne est un service conçu par les humains pour eux-mêmes. Mais cette lumière émise en quantité toujours croissante depuis des décennies n'est pas sans conséquence sur notre environnement (Rappelons qu'une grande majorité des espèces sont nocturnes). D'où le décret du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie.

Dans la logique de préservation de notre cadre de vie (Démarche Zéro pesticide, diminution des déchets et de la consommation d'énergie) la commune travaille avec le SEHV à la modification de son éclairage afin que ce service pour l'activité humaine ne soit pas destructeur de son écosystème. C'est pourquoi, probablement d'ici la fin de l'année, **l'éclairage public**

sera coupé aux heures les plus creuses de la nuit (c'est à dire approximativement entre 0 et 5h du matin). Les horaires exacts de cette extinction doivent être d'abord votés en conseil municipal, et adaptés à certaines réalités du terrain : variation des horaires en fonction des activités (commerce, salle des fêtes..).

Comme nos voisins des communes de Saint-Hilaire-Bonneval, Boisseuil ou Eybouleuf pratiquant déjà des extinctions programmées, ces modifications peuvent également s'avérer source d'importantes économies. Rappelons que la facture de l'éclairage public se monte à près de 11 000 € par an, dont une bonne part est gaspillée dans la nature à des heures où les habitants sont dans leur lit. L'économie espérée pour la commune est d'au moins de 50 % en fonction des heures retenues, avec un amortissement des investissements (horloges astronomiques, commande à distance...) sur un à deux ans. **Il s'agit d'éclairer moins et mieux, afin que les générations futures aient encore quelque chose à voir...**

Prévention Routière



Afin de sensibiliser les conducteurs aux risques liés aux habitudes de la conduite ainsi qu'à certains comportements et réactualiser les connaissances concernant le code de la route, en partenariat avec la Prévention Routière, une séance aura lieu le **mercredi 13 septembre 2017 à la salle des fêtes de Saint-Paul, à 14 h 30.**

Au programme : l'accidentologie, les risques majeurs, les seniors et la conduite, le permis à points et une réactualisation « code de la route » [Test code Rousseau].

Cette intervention est ouverte à tous.

Sécurité Routière



Suite à notre demande et à l'étude réalisée par le Conseil Départemental, trois panneaux STOP ont été installés par les services du département, à 3 intersections de voies communales avec la D115 : village de Trentalaud, le Clos de Gentaud, Les Ribières.

Hôpital Monts et Barrages à Saint-Léonard

CONSULTATIONS EXTERNES

Pour tout renseignement
et prise de rendez-vous :

05 55 56 43 58

du lundi au vendredi de 9h à 16h



	Dermatologie	Psychologie	Ophtalmologie	Nutrition	Pneumologie	Gynécologie	
médecin	Dr Claire LONGUEVILLE	Mme Fabienne CHAINEAU	Dr Firas RIDA	Dr Jean-Pierre VALIERE-VIALEIX	Mme Agnès VAUZELLE	Dr Magali DUPUY-GRASSET	Dr Aurélie SANVOISIN
permanence	1 ^{er} vendredi du mois de 9h à 16h	Mercredi de 13h à 19h vendredi de 9h à 19h	Mardi de 14h à 16h Mercredi de 9h à 16h Vendredi de 9h à 11h	1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudis du mois de 14h à 17h	2 ^{ème} , 3 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudis du mois de 13h à 17h	2 ^{ème} et 4 ^{ème} lundis du mois de 9h à 12h	1 ^{er} jeudi du mois de 9h30 à 16h

La chanson des Saint-Paul

*Le maire avec son adjoint,
Les conseillers suivant de loin
Et toute la boutique parlant dès le matin
Cette pauvre commune est bien dans le pétrin.*

*Ce n'est pas comme dans le temps,
Ou la caisse avait de l'argent,
Dans ce département, l'était bien renommée
Par un homme de bien, l'était administrée.*

*Quand il y a une élection,
Ils votent tous sans réflexion.
L'intérêt général, ils ne connaissent plus,
La vieille politique : ils n' parlent que d'écus.*

*Les Eyjeaux ne sont pas si bêtes
Ils partagent leurs idées
Laissant la politique. quand ils s'en vont voter,
Le bien de la commune ont raison d' regarder;*

*Ainsi ne font pas les Saint-Paul
Ils ne connaissent pas leurs maux,
Endettent la commune, sans jamais rien y faire,
Peut-être quelques routes, mais qui ne servent guère.*

*Pourtant on dit qu'ils ont fait faire
Pour les filles, une école primaire.
Et moi j'ai été voir pour mieux me renseigner,
Dans un désert l'ont mise, n'ai pas pu la trouver.*

*Maintenant l'moment est arrivé,
Où les femmes vont gouverner,
Y'en a une p'tite grosse. ils l'appellent Netton
Si elle avait la force semblerait un dragon.*

*Une autre des grandes Jambes, elle a,
Celle là. on n'la nomme pas,
Ressemble la Tour Eiffel, femme de l'adjoint
Porterait la cocarde et l'écharpe au besoin.*

*Qui est la cause de tous ces maux
C'est bien Duris et Barnicaud
Si n'ayant pas tant parlé et tant se promené
Lalande serait sorti. Personne n'aurait parlé.*

Ce texte traduit du patois date approximativement de 1895, et apparemment certains ont mal digéré les dernières élections (celle de janvier 1894: élection de MM. Antoine Dubost, Maire, et Nicolas Chabrely, adjoint) ainsi que la construction de l'école de filles qui a suivi.

C'est l'époque de la 3^{ème} République, caractérisé par une grande instabilité gouvernementale et une montée des extrêmes (affaire Dreyfus, boulangisme, Commune de Paris...). Mais c'est aussi une période marquée par la révolution industrielle, les innovations technologiques, accompagnée de grandes évolutions sociales, illustrées par les lois sur l'Instruction, la laïcité, les droits de grève, d'association et de réunion.

Comme l'ensemble du pays, le bourg évolue : la population augmente malgré l'exode rural vers les industries en plein développement (porcelaine...), grâce à de nombreuses naissances. La création de l'avenue de Limoges est récente et le village quitte son berceau originel bâti autour de l'église pour s'étendre alentour (Les villages d'Artrat et des Rouchilloux sont encore séparés du bourg, d'où le «désert» exagérément évoqué dans la chanson et qui n'est autre que l'emplacement de l'actuelle école). Le commerce se développe, les communications se multiplient (le télégraphe arrive en 1883) et le tram ne tardera pas à apparaître.

C'est dire que de profonds bouleversements physiques et mentaux sont en cours dans une société paysanne de culture patriarcale et chrétienne ancienne. N'oublions pas que depuis des siècles, l'immense majorité des habitants naissent et meurent à proximité du clocher sans jamais quitter la commune. Or, depuis quelques temps, ce n'est plus le cas, car la mobilité apparaît.

Ce pamphlet éminemment sexiste et violemment hostile aux élus de l'époque naît dans le contexte particulier des lois Ferry (Jules, celui qui sera à l'origine d'une série de lois sur l'école primaire votées en 1881-1882 qui rendent l'école gratuite, l'Instruction obligatoire et l'enseignement public laïque, en même temps qu'elles interdisent l'usage des langues locales).

Rappelons que la loi Guizot du 28 juin 1833 avait créé les bases d'un enseignement primaire où l'Instruction publique était assurée par les communes avec l'aide de l'État et de l'Église. Celle-ci était hostile à ce dispositif qui imposait aux «maîtres» des obligations de formation qui lui échappaient et les maires eux, sont souvent rétifs pour des raisons financières, car c'est le conseil municipal qui fixe le montant de la rétribution scolaire payée par les familles et dresse la liste des enfants qui en sont exemptés. Autant dire que le système ne satisfaisait personne. Enfin, l'Instruction des filles est peu concernée et généralement à l'initiative d'œuvres religieuses. Puis la loi Duruy de 1867, oblige les communes de plus de 500 habitants à créer une école de filles (d'où



L'école de filles de Saint-Paul vers 1900.

la location d'un bâtiment dans le bourg). La commune a néanmoins fait des efforts pour accueillir ses nombreux enfants (création du bâtiment mairie-école de garçons dans le bourg en 1877 et de l'école mixte de La Ribière qui entre en service la même année). Mais les lois Ferry font gonfler les effectifs en rendant l'Instruction obligatoire, et la commune se trouve alors dans l'obligation de construire une école de filles (voté en conseil municipal depuis 1884) mais l'état des finances n'est pas très bon et le conseil obligé de revoir ses montages financiers. Pour couronner le tout, l'endroit finalement choisi pour cette école n'est autre que le lieu dit «pré du Colombier» annexé au presbytère en 1827, mais depuis considéré comme désaffecté par la commune. Autant dire que dans le climat de tension qui monte entre l'église et les représentants de la République, ce choix suscitera de nombreuses rancœurs. Nous sommes à l'aube de la séparation de l'Église et de l'État et, à Saint-Paul particulièrement, une discorde latente et durable s'installera entre pouvoir laïque et religieux (voir l'épisode de la chapelle du champ de foire). L'école de filles ouvre finalement en 1895 et c'est celle-ci, qui au fil du temps deviendra l'actuelle et unique école de Saint-Paul.

Ce texte, violent, mais qui prête maintenant à sourire, souligne aussi que les convictions des uns et des autres, parfois convaincants à force d'être convaincus, ne font pas la vérité du lendemain, et combien les mentalités, allant de pair avec l'Instruction ont eu du mal à évoluer dans une époque de changements majeurs. Qu'aurait-on chanté alors d'une femme ministre dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse...?

Cet article est largement inspiré des travaux de madame Renée Chabrely.

